

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance ordinaire du 9 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTRAND, Sylvie JOUBLIN, Evelyne ROBERT, Stephen LYTTON, Carole PETIT, Nadine ENGELMANN.

Excusés : Hervé CHEVRIER et Jean-Luc BURÉ qui donne pouvoir à Sylvie JOUBLIN.

Secrétaire de séance : Nadine ENGELMANN

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
8	8	6 + 1 pouvoir
Date de convocation 03 avril 2018		Date d'affichage 03 avril 2018

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DU COMMERCE
DE_2018_022**

Après que M. BERTRAND soit sorti de la salle, Mme JOUBLIN procède au vote.
Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	18 464.90			210.94	18 464.90	210.94
Opérations exercice	9 291.37	18 464.90	4 415.63	13 600.80	13 707.00	32 065.70
Total	27 756.27	18 464.90	4 415.63	13 811.74	32 171.90	32 276.64
Résultat de clôture	9 291.37			9 396.11		104.74
Restes à réaliser						
Total cumulé	9 291.37			9 396.11		104.74
Résultat définitif	9 291.37			9 396.11		104.74

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET DU COMMERCE
DE_2018_023**

Le compte de gestion de M. le Percepteur, se décompose comme suit :

En investissement :	Recettes	18 464.90 €
	Dépenses	9 291.37 €

Soit un excédent de 9 173.53 €.

En fonctionnement :	Recettes	13 600.80 €
	Dépenses	4 415.63 €

Soit un excédent de 9 185.17 €.

Après la reprise des résultats 2016, le résultat de clôture est de : + 104.74 €
Considérant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne quitus à M. le Percepteur du compte de gestion 2017 du budget annexe du commerce

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 DU BUDGET
DU COMMERCE
DE_2018_024**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 9 396.11**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	210.94
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	9 295.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	9 185.17
Résultat cumulé au 31/12/2017	
	9 396.11
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	9 291.37
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	104.74
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU COMMERCE
DE_2018_025**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2018 du commerce :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
023 virement à la section d'investissement	9 700 €	
615228 Entretien et réparation bâtiment	250 €	
615558 Entretien bien mobilier	500 €	
66111 intérêts d'emprunt	3 315 €	
002 Résultat de fonctionnement reporté		104 €
752 Revenus des immeubles		4 212 €
774 subvention exceptionnelle		9 449 €
TOTAL	13 765 €	13 765 €
INVESTISSEMENT		
001 Solde d'exécution	9 292 €	
1641 Remboursement capital emprunt	9 700 €	
021 virement de la section de fonctionnement		9 700 €
1068 Excédents de fonctionnement		9 292 €
TOTAL	18 992 €	18 992 €

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DU SERVICE
D'EAU
DE_2018_026**

Après que M. BERTRAND soit sorti de la salle, Mme JOUBLIN procède au vote.
Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		43 436.91		181 618.38		225 055.29
Opérations exercice	14 539.74	77 581.33	44 295.38	61 571.15	58 835.12	139 152.48
Total	14 539.74	121 018.24	44 295.38	243 189.53	58 835.12	364 207.77
Résultat de clôture		106 478.50		198 894.15		305 372.65
Restes à réaliser	135 000.00				135 000.00	
Total cumulé	135 000.00	106 478.50		198 894.15	135 000.00	305 372.65
Résultat définitif	28 521.50			198 894.15		170 372.65

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU SERVICE D'EAU DE_2018_027

Le compte de gestion de M. le Percepteur, se décompose comme suit :

En investissement :	Recettes	77 581.33 €
	Dépenses	14 539.74 €

Soit un excédent de 63 041.59 €.

En fonctionnement :	Recettes	61 571.15 €
	Dépenses	44 295.38 €

Soit un excédent de 17 275.77 €.

Après la reprise des résultats 2016, le résultat de clôture est de : + 305 372.65 €

Considérant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner quitus à M. le Percepteur du compte de gestion 2017 du service d'eau.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 DU SERVICE D'EAU DE_2018_028

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 198 894.15**
- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	181 618.38
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	28 534.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	17 275.77
Résultat cumulé au 31/12/2017	198 894.15
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	198 894.15
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte	
1068	28 521.50
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg	
002)	170 372.65
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE D'EAU
DE_2018_029**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2018 du service d'eau :

	Dépenses	Recettes
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
011 Charges de gestion générale	176 025 €	
012 Charges de personnel	12 000 €	
014 atténuation de produits	4 500 €	
023 virement à la section d'investissement	28 252 €	
042 opérations d'ordre et de transfert	8 300 €	
65 autres charges de gestion courante	600 €	
66 charges financières	600 €	
67 charges exceptionnelles	200 €	
002 résultat de fonctionnement		170 372 €
042 opérations d'ordre et de transfert		945 €
70 ventes, prestations de services		59 160 €
TOTAL	242 663 €	242 663 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
000 opérations non individualisées	126 000 €	70 000 €
040 opération d'ordre	945 €	
001 solde d'exécution		43 436 €
00 opérations financières		560 €
021 virement de la section de fonctionnement		5 929 €
040 opération d'ordre		7 020 €
TOTAL	230 477 €	230 477 €

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DU SERVICE
ASSAINISSEMENT
DE_2018_030**

Après que M. BERTRAND soit sorti de la salle, Mme JOUBLIN procède au vote.
Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	14 243.47		10 752.72	30 515.86	24 996.19	30 515.86

Total	14 243.47		10 752.72	30 515.86	24 996.19	30 515.86
Résultat de clôture	14 243.47			19 763.14		5 519.67
Restes à réaliser	8 000.00				8 000.00	
Total cumulé	22 243.47			19 763.14	8 000.00	5 519.67
Résultat définitif	22 243.47			19 763.14	2 480.33	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT
DE_2018_031**

Le compte de gestion de M. le Percepteur, se décompose comme suit :

En investissement :	Recettes	0 €
	Dépenses	14 243.47 €

Soit un déficit de 14 243.47 €.

En fonctionnement :	Recettes	30 515.86 €
	Dépenses	10 752.72 €

Soit un excédent de 19 763.14 €.

Après la reprise des résultats 2016, le résultat de clôture est de : + 5 519.67 €

Considérant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner quitus à M. le Percepteur du compte de gestion 2017 du service assainissement.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 DU SERVICE
ASSAINISSEMENT
DE_2018_032**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 19 763.14 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	22 300.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	19 763.14
Résultat cumulé au 31/12/2017	19 763.14
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	19 763.14
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	19 763.14
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE ASSAINISSEMENT
DE_2018_033**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2018 du service assainissement :

	Dépenses	Recettes
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
023 virement à la section d'investissement	13 216 €	
6061 Fournitures non stockables	700 €	
6063 Fournitures de petit équipement	300 €	
61523 Entretien, réparation réseau	89 634 €	
6156 Maintenance	1 500 €	
617 Etudes et recherches	200 €	
621 Personnel extérieur	6 000 €	
626 Frais de télécommunication	350 €	
66111 Intérêts	2 000 €	
706129 Reversement redevance modernisation	2 500 €	
70611 Redevance d'assainissement collectif		25 000 €
706121 Redevance modernisation des réseaux		2 200 €
708 produits des activités annexes		88 000 €
7588 Prime AESN		1 200 €
TOTAL	116 400 €	116 400 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
001 solde d'exécution	14 244 €	
1641 Emprunt	14 735 €	
203 Frais d'étude	10 000 €	
021 virement de la section de fonctionnement		13 216 €
1068 Affectation de résultat		19 763 €
1391 Subvention d'équipement		6 000 €
TOTAL	38 979 €	38 979 €

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DE LA COMMUNE
DE_2018_034**

Après que M. BERTRAND soit sorti de la salle, Mme JOUBLIN procède au vote.
Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	114 606.52				114 606.52	
Opérations exercice	72 697.04	164 499.72	379 369.38	492 772.50	452 066.42	657 272.22
Total	187 303.56	164 499.72	379 369.38	492 772.50	566 672.94	657 272.22
Résultat de clôture	22 803.84			113 403.12		90 599.28
Restes à réaliser	380 646.00	226 763.00			380 646.00	226 763.00
Total cumulé	403 449.84	226 763.00		113 403.12	380 646.00	317 362.28
Résultat définitif	176 686.84			113 403.12	63 283.72	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET DE LA COMMUNE
DE_2018_035**

Le compte de gestion de M. le Percepteur, se décompose comme suit :

En investissement :	Recettes	164 499.72 €
	Dépenses	72 697.04 €

Soit un excédent de 91 802.68 €.

En fonctionnement :	Recettes	492 772.50 €
	Dépenses	379 369.38 €

Soit un excédent de 113 403.12 €.

Après la reprise des résultats 2016, le résultat de clôture est de : + 90 599.28 €
Considérant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne quitus à M. le Percepteur du compte de gestion 2017 du budget annexe de la commune

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 DU BUDGET
DE LA COMMUNE
DE_2018_036**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 113 403.12 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	53 505.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	57 738
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	113 403.12
Résultat cumulé au 31/12/2017	113 403.12

A.EXCEDENT AU 31/12/2017	113 403.12
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	113 403.12
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**VOTE DES 3 TAXES LOCALES
DE_2018_037**

Le produit fiscal à taux constant est de 215 881 €. Sur proposition de la commission des finances qui souhaite de maintenir les taux au montant de 2017 pour cette année, le Conseil Municipal, après délibération, vote, à l'unanimité, les taux 2018 suivants :

	Taux 2017	Bases 2018	Taux 2018
Taxe d'Habitation	16.10%	820 300	16.10%
Taxe Foncier Bâti	13.17%	553 500	13.17%
Taxe Foncier Non Bâti	34.88%	31 300	34.88%

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE
DU SERVICE ASSAINISSEMENT
DE_2018_038**

Afin de permettre au budget annexe du service assainissement d'être équilibré, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention pour 2018 de : 9 449 €

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS
DE_2018_039**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention au CCAS pour 2018 de : 2 000 €

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE
DE_2018_040**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2018 de la commune :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
011 Charges de gestion générale	219 802 €	
012 Charges de personnel	180 430 €	
023 virement à la section d'investissement	28 950 €	
042 opérations d'ordre et de transfert	1 459 €	
65 autres charges de gestion courante	55 307 €	
66 charges financières	4 100 €	

67 charges exceptionnelles	9 949 €	
013 Atténuation de charges		0 €
70 produits services, domaines ventes diverses		80 347 €
73 Impôts et taxes		258 206 €
74 Dotations et participations		144 834 €
75 autres produits de gestion courante		14 000 €
77 produits exceptionnels		2 610 €
TOTAL	499 997 €	499 997 €
INVESTISSEMENT		
Solde d'exécution	22 804 €	
Remboursement du Capital emprunt	9 200 €	
Cautions	2 000 €	2 000 €
Panneau d'informations électronique	5 000 €	
Cavernes	900 €	
Matériel technique	1 000 €	
Matériel de voirie	2 500€	
Signalétique	1 500 €	
Pompe d'évacuation	1 000 €	
Aménagement Arrêt TER	17 621 €	11 998 €
Poteaux incendie Lac Sauvin	4 800 €	1 980 €
Etude aménagement RD 606	4 800 €	
Accessibilité Mairie et salle polyvalente	361 425 €	214 765 €
Illuminations	2 400 €	
Electricité stade	1 300 €	
Eclairage PMR parking salle polyvalente	1000 €	
Virement de la section de fonctionnement		28 950 €
Amortissements		1 459 €
FCTVA		14 195 €
Affectation de résultat		113 403 €
Taxe d'aménagement		500 €
Emprunt pour les travaux d'accessibilité de la mairie		50 000 €
TOTAL	439 250 €	439 250 €

**LOCATION DU LOCAL 9 RUE DU PONT – BAIL COMMERCIAL PRECAIRE
DE_2018_041**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de signer un bail commercial précaire (café-restaurant) d'un an pour le local situé 9 rue du pont à ARCY avec M. Jean-Philippe DEFRANCE à compter du 15 mai 2018,
- de fixer un loyer mensuel à 200 € et la caution à 200 €,
- de fixer le loyer mensuel de la licence IV à 50 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer le bail commercial précaire et le contrat de gérance de la licence IV avec le candidat retenu, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier, pour une période d'un an renouvelable 2 fois au maximum par tacite reconduction.

**CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES DE
VERMENTON
DE_2018_042**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des charges entre les écoles de Vermenton et les élèves des communes extérieures pour 2016-2017.

Ces frais s'élèvent à **806 € par enfant scolarisé en maternelle et 266 € par enfant scolarisé en élémentaire** (soit un total pour ARCY SUR CURE de 8 866 €).

**CONVENTION DE PROSPECTION POUR RECHERCHE ET RECOLTE DE
TRUFFES EN FORET COMMUNALE D'ARCY SUR CURE
DE_2018_043**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 5 voix CONTRE, 1 POUR et 1 ABSTENTION :

- de ne pas conclure de convention de cavage avec M. MEZZAROBBA Stéphane
- de rappeler que le fait de prélever des truffes, sans l'autorisation du propriétaire du terrain, quelle qu'en soit la quantité ou un volume supérieur à 10 litres d'autres champignons, fruits ou semences des bois et forêt est puni conformément aux dispositions des articles 311-3, 311-4, 311-13, 311-14 et 311-16 du code pénal. Le contrevenant est passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

QUESTIONS DIVERSES

- Tennis : les abonnements sont à renouveler, il est rappelé que pour jouer 2 badges doivent être pris et que le nom des abonnés doit y être inscrit.
- Chats errants : Conformément à la loi du 6 janvier 1999 n°99-5 relative aux animaux dangereux et errants, et à la protection des animaux, la ville d'Avallon dispose d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation. Elle est située 66 rue de Lyon, à côté de la salle d'exposition "Les Abattoirs". A leur arrivée à la fourrière, les animaux sont examinés par un vétérinaire puis, le cas échéant, soignés ou opérés. Intervient ensuite la phase d'identification du propriétaire.
A défaut, les animaux sont gardés huit jours puis confiés à la SPA d'Auxerre pour adoption. Les propriétaires venant récupérer leur animal doivent s'acquitter d'une somme forfaitaire de 40 € comprenant les frais de garde et de vétérinaire.
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13h à 18h - le samedi de 8h à 18h (prendre rdv avec le gestionnaire au 03.86.31.60.71)

La séance est levée à 22h15
Le Maire,

